



Divisions et Classement

Ce document souligne les méthodes utilisées pour classer les équipes participantes aux Championnats Nationaux de Volleyball Canada. Le classement sera basé sur le classement remis par les associations provinciales et territoriales (APT).

Volleyball Canada se réserve le droit d'ajuster le classement pour but d'améliorer l'expérience de la compétition de toutes les équipes participantes.

Les équipes étrangères seront classées selon la méthode du rang centile basé sur les résultats de leur championnat de pays/province/état. Si l'équipe étrangère participe à un tournoi d'une APT, elle sera classée selon le classement provincial.

Nouveautés en 2022!

- Le système de classement des 16 premières équipes ne sera pas utilisé en 2022 étant donné l'absence de résultats des championnats nationaux de 2021 et 2020. Volleyball Canada utilisera les résultats des championnats nationaux de 2022 pour réévaluer le protocole de classement antérieur et déterminer s'il sera adopté à nouveau en 2023 ou si un nouvel outil de classement doit être mis en place.
- Un nouveau calendrier de compétition sera mis à l'essai pour les catégories d'âge 14U et 16U. Pour plus d'informations, veuillez cliquer [ici](#). Le nouveau calendrier sera basé sur les sections et ne répartira pas les équipes en divisions. Les catégories de classement seront divisées en groupes de 32 (comme les divisions) afin de créer un processus de classement normalisé.
 - Les équipes souhaitant être classées à un rang inférieur seront placées en 33e, 65e et 97e position plutôt qu'en tête des divisions 2, 3 ou 4.
- L'ordre du classement et les égalités seront déterminés par un système de tirage au sort aléatoire. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour chaque point de la directive de classement afin d'assurer l'équité et la diversité dans la répartition des provinces.

Informations générales

- Pour les calendriers basés sur les divisions (15, 17, 18 ans et moins), le classement sera réparti en divisions selon le calendrier publié pour chaque catégorie d'âge/de sexe. La taille des divisions peut varier en fonction du nombre total d'équipes inscrites dans la catégorie d'âge/de sexe et peut être supérieure ou inférieure au nombre réglementaire de 32 équipes.
- Les demandes pour jouer dans un rang inférieur à celui prévu au départ (en fonction des directives figurant ci-dessous) doivent être présentées au plus tard deux semaines avant l'enregistrement des entraîneurs pour la catégorie d'âge/de sexe en question. Les équipes ne peuvent pas demander de se classer au départ dans un rang supérieur. Toutes les demandes doivent être approuvées par VC et l'APT.
- Les équipes qui n'ont pas de classement du championnat de leur APT pour la catégorie d'âge dans laquelle elles participent lors des Championnats nationaux VC, seront classées après les équipes classées selon le rang centile. Par exemple une équipe 14 ans et moins qui participe au championnat de leur APT, peut choisir de participer au Championnat nationaux VC 15 ans et moins, mais ils seront classés après les équipes classées selon de rang centile.



1.0

Équipes masculines et féminines 16, 17, et 18 ans et moins

1.1 Classement

Division 1 / Positions 1 - 32

- 1) Champions des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 2) Champions des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 3) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 4) Champions des APT des provinces suivantes : NB et NS
- 5) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 6) Médaillés de bronze des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 7) Médaillés de bronze des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 8) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 6.0 pour connaître la formule de calcul.

Division 2 / Positions 33 - 64

- 1) Les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE inscrits au tournoi seront classés au sommet de la division 2 ou dans le 33^{ème} position.

Les champions des APT énumérés ci-dessus seront classés dans la division 2 à partir de la 33^e position, quel que soit le rang centile.

Toute autre équipe participante de ces APT seront classé après le champion de leur province, peu importe si leur rang centile les classe dans la première (1^e) division.

- 2) Les équipes qui font une demande pour jouer dans une division plus base que la leur seront classé après les champions mentionné ci-haut.

**Pour les 17 et 18 ans et moins uniquement : S'il n'y a pas de division 2, les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE seront classés avant l'application de la méthode du rang centile.*

Division 3 ou moins / Positions 65 ou moins

Les premières classements seront les équipes admissibles à un rang supérieur, mais ayant demandé un classement inférieur afin de jouer à leur niveau de compétition réel.



2.0

Équipes masculines et féminines 14 et 15 ans et moins

2.1 Classement

Division 1 / Positions 1 - 32

- 1) Champions des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
- 2) Médaillés d'argent des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
- 3) Champions des APT des provinces et territoires suivants : NB, NS, PE, NL, YT, NT et NU.
- 4) Médaillés de bronze des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
- 5) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 6.0 pour connaître la formule de calcul.

Division 2 / Position 33 ou moins

Les premières classements seront les équipes admissibles à un rang supérieur, mais ayant demandé un classement inférieur afin de jouer à leur niveau de compétition réel.

3.0

Méthode du calcul du rang centile

On obtient le rang centile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$$\text{APT } 3 = 40 (\text{nombre d'équipes}) - 3 (\text{classement}) / 40 \text{ équipes} * 100 = 93^{\text{e}} \text{ percentile}$$

- 1) Pour les équipes qui auront participé à des championnats combinés :

Le groupe d'âge plus vieux aura son « vrai classement », il sera classé d'après sa position finale dans le classement tout en incluant les résultats du groupe d'âge plus jeune.

Le classement pour le groupe d'âge inférieur n'aura pas le classement des équipes du groupe d'âge supérieur inclut dans le calcul pour leur classement, mais les deux groupes d'âges seront inclut pour le calcul du nombre total d'équipe.

Exemple : L'APT X est hôte d'un championnat combinant les 17ans et moins ainsi que les 18 ans et moins pour un total de 20 équipes ayant les résultats suivants :

- 1^{ère} - Équipe A (18 ans et moins)
- 2^{ème} - Équipe B (17 ans et moins)
- 3^{ème} - Équipe C (18 ans et moins)

Équipe A sera donc classé 1^{ère} et Équipe C sera classé 3^{ème} sur 20 équipes pour les 17 ans et moins et Équipe B sera classé 1^{ère} sur 20 équipes pour les 18 ans et moins.



- 2) Les équipes qui auront changé de catégorie pour jouer dans une catégorie supérieure à la leur catégorie déclarer seront inclus dans le calcul.

Exemple : L'APT est hôte d'un tournoi de 17 ans et moins avec un total de 20 équipes. Si une équipe de 16 ans et moins participe, leur résultat ne sera pas séparé ni enlevé et le nombre total d'équipe qui aurait participé restera 20 équipes.